



L'INTERMÉDIATION LOCATIVE C'EST QUOI ?

L'intermédiation locative est un dispositif national qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (association agréée Udaf 54).

2 OBJECTIFS

Accompagner le locataire lors de son occupation au logement

Assurer une sécurité de la location de son bien

Contact



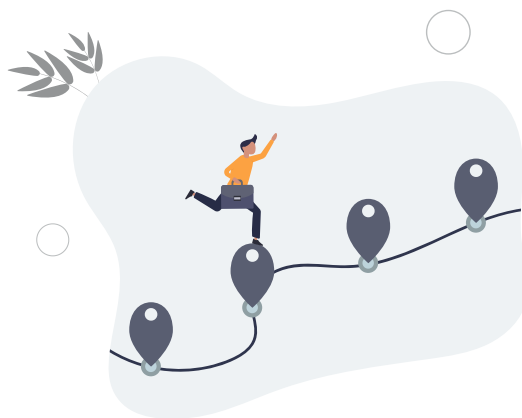
Yohan ALLARD

Gestionnaire Immobilier
yohan.allard@udaf54.com
07 88 36 01 91



Mélanie FAVA

Gestionnaire Immobilier
melanie.fava@udaf54.com
06 08 51 73 29



www.udaf54.fr



INTERMÉDIATION LOCATIVE par l'Udaf 54

**UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA LOCATION DE VOTRE LOGEMENT**



L'Udaf 54 en lien avec la Métropole du Grand Nancy
vous permet de louer votre logement de manière
sereine sécurisée et solidaire grâce à l'IML !



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités
(DDETS) - Meurthe-et-Moselle

**métropole
GrandNancy**

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE COMMENT ÇA MARCHE ?

Si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements et souhaitez les mettre en location sans courir de risques, **l'IML est la solution idéale.**

Ce dispositif, **garanti par l'État**, fonctionne de la manière suivante : vous louez votre bien à l'Udaf 54 qui le mettra en location à une personne accompagnée par des travailleurs sociaux de leur service IML.

L'association devient votre locataire, vous verse un loyer régulier et s'assure que votre logement reste en bon état.



15 à 65%

de réductions sur l'impôt

Jusqu'à 3000€

de prime en fonction du dispositif adopté

LE DÉROULÉ



Vous avez un logement vacant que vous souhaitez mettre en location.



Vous prenez contact avec l'Udaf



L'Udaf devient locataire de votre bien et assure également un accompagnement social au sous locataire.



Location par l'Udaf : Votre logement est loué par l'Udaf, vous apportant de nombreux avantages.

MES AVANTAGES ?

- L'assurance d'un loyer régulier
- Un suivi de proximité des locataires
- Limitation de la vacance
- Possibilité d'une fiscalité avantageuse (sous réserve de respecter un loyer plafonné)

MON ENGAGEMENT ?

- Une démarche solidaire
- Gérer les menues réparations dépendantes du propriétaire

**PLUS DE 30 000 LOGEMENTS LOUÉS VIA L'IML EN FRANCE !
POURQUOI PAS VOUS ?**

